

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/
l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit : RMS1-Spray**
- **Code du produit: 1-RMS1-Spray**
- **UFI: U910-S03Y-D00D-RYC3**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Emploi de la substance / de la préparation : Agent de nettoyage avec solvants**
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
HOTTINGER BRUEL & KJAER FRANCE SAS
2-4 Rue Benjamin Franklin
94370 Sucy en Brie
France
Tél. : +33 1 69 90 71 00
info.fr@bksv.com
- **Service chargé des renseignements :**
Tél. : +49(0)6131 19240
EMail : support-esa@hbkworl.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
En la Suisse:
Tox Info Suisse, Zurich
Téléphone: 145
Freiestrasse 16
CH-8032 Zurich
info@toxinfo.ch
CHEMTREC: +41-435082011 (appel d'urgence 24h). sans frais: 0800 564 402
Si vous êtes en dehors des États-Unis continentaux, appelez CHEMTREC au +1-703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés).
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 1)



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
 STOT SE 3 H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** *Danger*
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
 2-propanol
 acétone
- **Mentions de danger**
 H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*
 H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
 H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- **Conseils de prudence**
 P210 *Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*
 P211 *Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.*
 P251 *Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.*
 P261 *Éviter de respirer les aérosols.*
 P304+P340 *EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.*
 P305+P351+P338 *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
 P410+P412 *Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.*
 P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*
- **Indications complémentaires :**
Veillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.
Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT :** *Non applicable.*
- **vPvB :** *Non applicable.*

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 2)

- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description** : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

- **Composants contribuant aux dangers** :

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	2-propanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25 - 50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	25 - 50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5 - 10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5 - 10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5 - 10%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales** :
Autoprotection du secouriste d'urgence
En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.
- **après inhalation** :
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau** :
Se déshabiller immédiatement vêtement souillé et imprégné.
Laver avec de l'eau.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.
Ne pas se frotter les yeux, parce que la sollicitation mécanique peut entraîner des dommages supplémentaires pour la cornée.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Éviter vomissement.
En cas de malaise, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Engourdissement
- **après contact avec les yeux** : Effet d'irritation oculaire
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
Mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction ou dioxyde de carbone. Combattre les foyers importants au jet d'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
En cas d'utilisation d'un jet d'eau, le feu peut se propager par pulvérisation du produit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.
Formation des mélanges combustibles des vapeurs avec de l'air possible.
En cas d'incendie, les aérosols peuvent éclater violemment et envoyer des projections loin conduisant à un risque de propagation du feu.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Éloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.
Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
- **Pour les non-secouristes** Éviter le contact avec le produit.
- **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et le vêtement.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Manipulation :**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun** : Non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage** :
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values, valeur limite du lieu de travail à caractère indicatif de la Union européenne

67-63-0 2-propanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSc;
--------------	---

67-64-1 acétone

IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ , 500 ppm B;

74-98-6 propane liquéfié

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	--

75-28-5 isobutane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
--------------	---

106-97-8 butane, pur

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
--------------	---

· DNEL

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	51 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	26 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	888 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	319 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	1.000 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	500 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	178 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	89 mg/m ³ (homme)

67-64-1 acétone

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	62 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	186 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	62 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1.210 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	200 mg/m ³ (homme)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 5)

DNEL (travailleur, court terme, local)

2.420 mg/m³ (homme)
· PNEC
67-64-1 acétone

PNEC eau (eau douce)	10,6 mg/L (.)
PNEC eau (eau de mer)	1,06 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	100 mg/L (.)
PNEC sol	29,5 mg/kg soil dw (.)
PNEC sédiments (eau douce)	30,4 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiments (eau de mer)	3,04 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC Eau (rejets sporadiques)	21 mg/L (.)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:
67-63-0 2-propanol

BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
	25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

67-64-1 acétone

BAT (Suisse)	50 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
--------------	---

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

· **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX.

· **Protection des mains :**



Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 6)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée : 0,3 mm, temps de percée : 480 min.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection conformes à la norme EN 166.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

· État physique	Aérosol
· Couleur :	transparent
· Odeur :	De type solvanté
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable, s'agissant d'un aérosol
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable, s'agissant d'un aérosol
· Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· SADT	
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 7)

· Caractéristiques des particules	<i>Pas d'autres informations.</i>
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Danger d'explosion :	<i>Non déterminé.</i>
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	70,0 %
· VOC Suisse	65,00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	<i>Non applicable.</i>
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	<i>néant</i>
· Gaz inflammables	<i>néant</i>
· Aérosols	<i>Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression; peut éclater sous l'effet de la chaleur.</i>
· Gaz comburants	<i>néant</i>
· Gaz sous pression	<i>néant</i>
· Liquides inflammables	<i>néant</i>
· Matières solides inflammables	<i>néant</i>
· Substances et mélanges autoréactifs	<i>néant</i>
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>
· Explosibles désensibilisés	<i>néant</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Informations sur la durée de conservation** *Le produit est stable.*
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
*Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
Eviter pénétration du soleil directe, de la chaleur et des source d'ignition.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue*
- **10.4 Conditions à éviter :** *Protéger du rayonnement direct du soleil.*
- **10.5 Matières incompatibles :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 8)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux :**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	13.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	30 mg/l/4h (rat) Vapeur

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 7.426 mg/kg (cochon d'Inde) (21 CFR 191.10) > 7.426 mg/kg (lapin) (21 CFR 191.10)
Inhalatoire	LC50	132 mg/l/3h (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

- **Toxicité par administration répétée**

67-64-1 acétone

Oral	NOAEL (90d)	3.100 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
------	-------------	-------------------------------------

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

CH/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique :
67-63-0 2-propanol

EC50 (statique) > 10.000 mg/l/24h (Daphnia magna) (OECD202)

LC50 (dynamique) 9.640 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD203)

67-64-1 acétone

EC50 > 10.000 mg/l/24h (Daphnia magna)

LC50 (dynamique) 8.120 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)

 · **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.

 · **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

 · **PBT :** Non applicable.

 · **vPvB :** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

 · **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

Catalogue européen des déchets

07 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

07 01 00 déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base

07 01 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

14 00 00 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)

14 06 00 déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques

14 06 03* autres solvants et mélanges de solvants

HP3 Inflammable

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 10)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** UN1950

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT** Aerosols, flammable
- **ADR/RID** 1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, flammable

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **DOT**



- **Classe** 2.1 Gaz.
Pas de produit dangereux
- **Label** 2.1

- **ADR/RID**



- **Classe** 2 5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1

- **IMDG**



- **Class** 2.1 Gaz.
- **Label** 2.1

- **IATA**



- **Class** 2.1 Gaz.
Pas de produit dangereux.
- **Label** 2.1

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 11)

· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	<i>néant</i>
· 14.5 Dangers pour l'environnement	<i>Non applicable.</i>
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Code	<i>Attention: Gaz.</i> <i>-</i> <i>F-D,S-U</i> <i>SW1 Protected from sources of heat.</i> <i>SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.</i>
· Segregation Code	<i>SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:</i> <i>Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.</i> <i>For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</i> <i>For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</i>
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport : · DOT · Quantity limitations	<i>On passenger aircraft/rail: 75 kg</i> <i>On cargo aircraft only: 150 kg</i>
· ADR/RID · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	<i>1L</i> <i>Code: E0</i> <i>Non autorisé en tant que quantité exceptée</i>
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	<i>2</i> <i>D</i>
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	<i>1L</i> <i>Code: E0</i> <i>Not permitted as Excepted Quantity</i>
· "Règlement type" de l'ONU:	<i>UN 1950 AÉROSOLS, 2.1</i>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

(suite page 13)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 12)

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

Compte tenu de l'utilisation prévue, telle qu'indiquée dans la section 1, les rubriques pertinentes de l'annexe XVII sont remplies.

Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

67-64-1	acétone
---------	---------

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

67-64-1	acétone	3
---------	---------	---

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

67-64-1	acétone	3
---------	---------	---

- **Prescriptions nationales :**

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:**

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **VOCV (CH) 65,00 %**

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

- **Phrases importantes**

Les phrases données ici ne sont pas des éléments d'étiquetage pour le produit mais répètent les propriétés des ingrédients mentionnés dans la section 3.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 14)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 31.08.2025

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : RMS1-Spray

(suite de la page 13)

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

· **Service établissant la fiche technique :**

► **DEKRA** *Elaboration de la Fiche de données de sécurité:*
 DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
 Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR